

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 juillet 2021

à 19h30 à la salle Dulcie September

ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 27 mai 2021.
Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°056
au n°081.**

Conventions signées par le maire du n°062 au n°095.

FINANCES

- Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS
- Renégociation emprunt DEXIA crédit local MPH266304EUR001 et MIN258381EUR001 par la SFIL – budget principal
- Contraction des financements à hauteur de 10 000 000€ auprès d'organismes bancaires – budget principal
- Subvention communale à l'association « NORDIK&CO » de Nangis au titre de l'année 2021

DIRECTION GENERALE

- Mise à jour de la convention d'occupation - Déchetterie de Nangis
- Tarifs de la municipalisation des activités du centre aquatique

CULTURE

- Tarifs des activités culturelles à compter du 1er septembre 2021
- Dépenses à imputer au compte 6232 du budget principal
- Dépenses à imputer au compte 6232 du budget annexe des activités culturelles

POLICE MUNICIPALE

- Convention Maître-chien

RESSOURCES HUMAINES

- Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Question(s) diverse(s)

Question(s) orale(s)

Les séances du conseil municipal sont publiques

Le maire,
Nolwenn LE BOUTER

